

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021016-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2021-016

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D'AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET. OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Fixation de la participation financière des Communes de Cuisy-en-Almont, Vauxrezis, et Pommiers aux charges d'investissement – Année scolaire 2020/2021.

Vu la convention de partenariat passée entre les communes de Pommiers, Cuisy-en-Almont et Vauxrezis relative au regroupement pédagogique intercommunal; portant sur l'engagement des parties à pourvoir au financement des charges de fonctionnement et une partie des charges d'investissement.

Le Conseil Municipal sollicite une participation financière aux charges d'investissement auprès des communes du regroupement calculée suivant les critères ci-annexés.

Vote : 14 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2021-017

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D'AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET. OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Fixation de la participation financière des Communes de Cuisy-en-Almont, Vauxrezis, et Pommiers aux charges de fonctionnement. – Année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal sollicite une participation financière auprès des communes du regroupement calculée suivant les critères ci-annexés.

La répartition intercommunale des charges de fonctionnement est calculée sur la base des dépenses annuelles N-1 (compte administratif 2020 somme révisable chaque année) comprenant les charges de personnel affecté à l'école, ainsi que l'acquisition de fournitures et matériel scolaires. Chaque commune s'engage au versement d'une contribution proportionnelle au nombre d'enfants scolarisés le jour de la rentrée scolaire.

Le recouvrement de cette contribution se fera chaque année, dès l'exécution du budget primitif.

Vote : 14 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

**DÉPENSES FONCTIONNEMENT ÉCOLE
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES 2020
ATSEM (SAGOT) – CPAM / SOFAXIS (755,44€)	18 476,92 €
Assistance scolaire (BOMY/ 5H20 mn/H) / - CPAM (51,21€)	4 507,51 €
Entretien des locaux (MAGNIER)	3 085,72 €
Entretien des locaux (DESFOSSÉZ)	3 461,79 €
Remplacements Agents	182,88 €
Entretien des locaux – Vitrierie (½) (CLEANÉANCE)	6 319,81 €
Maintenance Élevateur ERMHES	470,20 €
Entretien chaudière école	151,63 €
Abonnement Mobile ORANGE BUSINESS SERVICES	132,56 €
Abonnement ORANGE (ÉCOLE – INTERNET)	941,76 €
Energie GAZ	3 782,95 €
Energie Électricité	3 520,03 €
Eau	550,24 €
Copieur ÉCOLE	232,07 €
Fournitures scolaires	4 250,00 €
Déplacements piscine	114,00 €
Couloirs piscine	220,00 €
Fournitures entretien	1 809,33 €
Fournitures périscolaires	33,10 €
Affranchissement	100,00 €
Pharmacie – Rembt. Masques (420 €)	828,25 €
Petits équipements	- €
TOTAL =	53 170,75 €

Nombre d'élèves du regroupement	Coût par élève
115	462,35 €

	Nbre d'élèves par commune	Coût par commune
POMMIERS	54	24 967,13 €
CUISY-EN-ALMONT	32	14 795,34 €
VAUXREZIS	29	13 408,28 €

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021017-DE

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021018-DE

**DÉPENSES CANTINE DE POMMIERS
ANNEÉ SCOLAIRE 2020/2021**

COÛT REPAS			
Nombre de jour/an	Prix unitaire des repas	Nombre de repas/jour	Coût des repas
138	3,05 €	48	20 203,20 €

M.O. SERVICE CUISINE (AD)			
Nombre de jour/an	Coût horaire	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	15,85 €	4,5	9 842,85 €

M.O. ACCOMPAGNEMENT (IB)			
Nombre de jour/an	Coût horaire	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	17,91 €	1,75	4 325,27 €

M.O. ACCOMPAGNEMENT (CJ)			
Nombre de jour/an	Coût horaire	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	15,85 €	1,75	3 827,78 €

M.O. ACCOMPAGNEMENT (ED)			
Nombre de jour/an	Coût horaire	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	15,85 €	1,75	3 827,78 €

M.O. ACCOMPAGNEMENT (FM)			
Nombre de jour/an	Coût horaire	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	15,85 €	1,75	3 827,78 €

M.O. FACTURATION			
Nombre de jour	Coût horaire X 2 pers.	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
10	31,70 €	1,5	475,50 €

M.O. RESERVATION			
Nombre de jour	Coût horaire X 1 pers.	Nombre d'heures/jour	Coût des repas
138	15,85 €	0,2	437,46 €

COÛT ELECTRICITÉ			
Nombre de jour/an	Coût KWh	Nombre de KWh/jour	Coût des repas
138	0,18 €	26	645,84 €

COÛT EAU POTABLE			
Nombre de jour/an	Coût m3	Nombre de m3/jour	Coût des repas
138	4,40 €	0,26	157,87 €

APPLICATION GESTION CANTINE (SERVI-PLUS)			
Service	Montant HT	Néant	Montant HT
1	350,40 €	1	350,40 €

DIVERS : NETTOYAGE - VÊTEMENTS			
Divers	Montant HT	Néant	Montant HT
1	408,79 €	1	408,79 €

Nombre de jours : 138 jrs

TOTAL DÉPENSES	48 330,50 €
-----------------------	--------------------

Prix moyen par repas	7,30 €
-----------------------------	---------------

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2021-019

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D' AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET. OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : *Projet de schéma de mutualisation.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de schéma de mutualisation de GrandSoissons Agglomération.

Le schéma de mutualisation est un document initié par la Communauté d'Agglomération présentant le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre l'EPCI et ses communes membres.

Les enjeux globaux de ce schéma sont :

- garantir une meilleure qualité de service à l'usager ;
- améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale ;
- rechercher des économies d'échelle.

Deux axes majeurs ont été dégagés par des études préalables :

- - Un renforcement progressif mais ambitieux de l'intégration entre GrandSoissons Agglomération et Soissons.
- La mise en place d'un « bouquet de services à la carte » à destination de l'ensemble des communes.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le schéma de mutualisation est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Ensuite le projet de schéma devra être approuvé par délibération de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021019-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation présenté.

Vote :

10 POUR

1 CONTRE

3 Abstentions

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2021-020

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D'AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.
OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Modification du taux communal de la taxe d'aménagement.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-14 ;

Vu la délibération n° 2011-11/085 en date du 25.11.2011 instituant la taxe d'aménagement sur le
territoire communal, et fixant celle-ci à 3% ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer
des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à
réaliser ;

Considérant que GrandSoyssons Agglomération a adopté le Projet de Territoire dont fait partie
intégrante le pacte fiscal, financier et de solidarité (CC 2021 118) ;

Considérant que GrandSoyssons Agglomération a approuvé le pacte financier et fiscal de solidarité
pour la période 2021/2026 (CC 2021 119) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De porter le taux communal de la taxe d'aménagement à 5 %.
- De ne pas instaurer le régime des exonérations facultatives.

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021020-DE

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reco transmise au service de l'ÉTAT, au service chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Vote :

8 POUR

1 CONTRE

5 Abstentions

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2021-021

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D'AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET. OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Matériel informatique Mairie.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un nouvel ordinateur fixe (et PDE) destiné aux services de la Mairie, ainsi que deux ordinateurs portables.

Présente à l'Assemblée les devis de JVS-MAIRISTEM :

Ordinateur fixe et PDE

Investissement	Montant HT	Montant TTC
Matériels (Fixe + PDE)	830,00 €	996,00 €
Installation	350,00 €	420,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1.180,00 €	1.416,00 €

Fonctionnement	Montant HT	Montant TTC
Environnement de travail et outils collaboratifs	178,80 €	214,56 €
Maintenance matériel	290,00 €	348,00 €

Envoyé en préfecture le 15/09/2021

Reçu en préfecture le 15/09/2021

Affiché le

ID : 002-210205860-20210910-D2021021-DE

Ordinateurs portables

Investissement	Montant HT	Montant TTC
Matériels (2 portables)	2.280,00 €	2.736,00 €
Installation	220,00 €	264,00 €
Extension de garantie constructeur	198,00 €	237,60 €
Frais	20,00 €	24,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2.718,00 €	3.261,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▫.Accepte ces investissements, sous condition d'attribution de la subvention.

▫.Sollicite auprès de GrandSoysons Agglomération une subvention au titre du Fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération (3.898,00 € HT X 50 %), soit 1.949,00 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote : 14 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2021-022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

03.09.2021

DATE D'AFFICHAGE

10.09.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET. OUDART Claudine.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de parc éolien.

Vu l'arrêté préfectoral IC/2021/145 du 11 août 2021, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Crouy et Cuffies par la société INNOVENT.

Vu le dossier d'enquête publique réceptionné le 17 août 2021 par GrandSoissons Agglomération. L'enquête publique se déroule du 06/09/2021 au 06/10/2021.

Vu le vœu de GrandSoissons Agglomération pour un moratoire sur l'éolien, pris par délibération du 19 novembre 2020.

Le parc prévu est constitué des 4 éoliennes de 158.3 mètres de hauteur en bout de pâle et d'une puissance totale de 12 MW (puissance unitaire de 3 MW), ainsi que d'un poste de livraison. Ces éoliennes viennent s'ajouter aux quatre mats déjà implantés sur Leury.

L'Assemblée est invitée à émettre un avis sur le projet d'exploitation de ce parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis **DÉFAVORABLE, à 13 voix.**

Vote : 13 voix DÉFAVORABLE -

1 CONTRE

0 Abstention

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO